DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 🖷 09.70.06.11.06 // mairie.arc.en.barrois@orange.fr

Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du 13 octobre 2026

Le Conseil Municipal convoqué le 8 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mardi 13 octobre 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Philippe FRÉQUELIN, Maire.

Ordre du Jour :

- Analyse des offres restantes de l'Espace rencontre en présence de Monsieur CHAMOIN (Architecte) et Monsieur PETITOT (AMO) ;
- Points sur les travaux ;
- Participations communales pour la cantine, le périscolaire et les frais d'écolage 2025/2026 ;
- Augmentation du temps de travail de Mme Corinne DIR : ouverture et fermeture de poste ;
- Convention NATRAN ;
- ONF : Etat d'assiette 2027 ;

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mme Mathilde KIMS excusée.
Maryse GERVASONI et Daniel ANDREOTTI assistent à la séance.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Madame Carole MARTIN est désignée secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents approuvent et émargent le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2026.

ESPACE RENCONTRE
APPEL D'OFFRES

En présence de M Jérôme PETITOT, assistant à maîtrise d'ouvrage, M François CHAMOIN, architecte, présente au Conseil Municipal ses propositions quant aux lots restants.
Le Maire rappelle que 4 lots ont déjà été validé le 15 juillet dernier.

Délibération n° : D202637

Objet de la délibération
Espace Rencontre
Analyse des offres
-2-

Le Maire rappelle la délibération D202302 en date du 21 février 2023 validant la poursuite de l'opération « Espace Rencontre » ainsi que la délibération D202626 en date du 14 avril 2026 approuvant le lancement de l'appel d'offres.
Il précise que la délibération D202634 a acté la validation des lots 1-8-9 et 10. Les autres lots devant faire l'objet d'une renégociation ou d'un nouvel appel d'offres.
En présence de Monsieur Jérôme PETITOT, AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), Monsieur François CHAMOIN, Architecte présente son analyse des offres ainsi que les critères qui ont présidé à la réalisation de cette étude.
Les notes sont établies ainsi : Prix 40%
Valeur technique 60%
La valeur technique évalue l'apport qualitatif et innovant d'une offre par rapport aux exigences minimales du cahier des charges.

Lots retenus ayant fait l'objet d'une renégociation :

- Lot n°2 : Charpente-ossature bois-bardage
  Entreprise : Groupement MARTIN-HDH (52700 Andelot)
  Pour un montant HT de 666 966.00€ soit 800 359.20€ TTC.

- Lot n°3 : Couverture
  Entreprise : Groupement HDH-MARTIN (52700 Andelot)
  Pour un montant HT de 343 999.99€ soit 412 799.98€ TTC.

- Lot n°5 : Plâtrerie
  Entreprise : Yann GIRARDOT Construction (52000 Chaumont)
  Pour un montant HT de 92 140.09€ soit 110 568.10€ TTC.

- Lot n°6 : Peinture-revêtement mural
  Entreprise : SAS RENARD Jacques (52000 Chaumont)
  Pour un montant HT de 27 500.00€ soit 33 000.00€ TTC.

- Lot n°12 : Mur mobile
  Entreprise : ALGAFLEX (38140 Saint Blaise du Buis)
  Pour un montant HT de 30 000.00€ soit 36 000.00€ TTC.

- Lot n°14 : Equipement office
  Entreprise : AUBE FROID SAS (10600 La Chapelle Saint Luc)
  Pour un montant HT de 39 000.00€ soit 46 800.00€ TTC.

Lots retenus à la suite du second appel d'offres du 21/09/2026 :

- Lot n°5 : Menuiserie
  Ce lot fera l'objet d'une négociation.

- Lot n°7 : Plafonds suspendus
  Entreprise : BOURBON et Cie (55170 Ancerville)
  Pour un montant HT de 93 821.00€ soit 112 585.20€ TTC.

- Lot n°11 : Chauffage-ventilation-plomberie
  Entreprise : IDEX ENERGIES (55000 Bar le Duc)
  Pour un montant HT de 302 304.57€ soit 362 765.48€ TTC.

Les lots 13 (Plateforme à pantographe) et 16 (Signalétique) n'ayant pas enregistré d'offre, seront traitées ultérieurement indépendamment de la procédure d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

- De retenir les entreprises ci-dessus énoncées.
- D'autoriser la négociation pour le lot concerné.
- De solliciter des entreprises concernant les lots 13-15 et 16.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents, notamment les actes d'engagement et ordres de service.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET PRÉVUS

Vidéoprotection :
L'opération est achevée. Les 16 caméras sont opérationnelles.

- A chaque entrée de village (5)
- Place Moreau/Mairie (5)
- Cour du Relais (1)
- Rue Gabeur (2)
- City stade (1)
- Entrées des écoles (1)
- Entrée de l'EHPAD (1)

La gendarmerie l'a déjà utilisée dans le cadre de délits divers.
Ainsi que le prévoit la réglementation, des panneaux d'information ont été installés à chaque entrées du village.
Les visuels des lieux privés sont floutés afin de ne pas porter atteinte à la vie personnelle des riverains.

Assainissement :
L'opération est achevée. La conduite passant dans l'Aujon est désaffectée.
Les habitations 14-16 et 18 rue Instituteur André, le gite ruelle du Moulin et l'école ont été reliées au nouveau réseau.
Un poste de refoulement a été installé.
Concernant la mise en conformité du branchement d'assainissement du 16 rue Instituteur André, et après négociation avec Mme Patricia BONNET, ancienne propriétaire, le montant HT de la facture sera partagé entre la commune et la propriétaire soit 4 485 € chacun,

Délibération n° : D202638

Objet de la délibération
Refacturation de travaux

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT mentionnant des éléments de procédure (constats, courriers, mises en demeure) ;

Le Maire explique que, dans le cadre de la première phase des travaux d'assainissement, il a été nécessaire de procéder à la mise en conformité d'un branchement particulier (16 rue Instituteur André). Ce branchement ayant été certifié conforme par erreur au moment de la vente de la maison en 2025, Madame Patricia BONNET, ancienne propriétaire, a donné son accord pour prendre en charge la moitié du montant hors taxes des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre auprès de Madame Patricia BONNET, un titre de recette d'un montant de 4 485 € correspondant à la moité de la facture HT de l'entreprise MARTEL pour les travaux précités.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Toiture de l'école élémentaire et panneaux solaires :
Les travaux de la toiture sud de l'école élémentaire se sont déroulés les deux dernières semaines d'aout.
Les panneaux photovoltaïques (école, vestiaires du terrain de foot, ateliers municipaux) seront installés durant les vacances scolaires de Toussaint.

TRAVAUX A PRÉVOIR EN 2027

Eau/Assainissement

- Report de la phase 2 des travaux d'assainissement en 2028,
- Mise en œuvre d'une reprise complète du réseau d'eau potable de la source à la station de pompage.
- Installation d'un récupérateur d'eau pluviale aux ateliers municipaux,

Renforcement des rives de la Promenade de l'Aujon.
Reprise complète du garde-corps de la route de Chaumont protégeant un passage d'eau.
Travaux de mise hors d'eau de l'église de Montrot.

Confort d'été de l'école élémentaire :
Durant la canicule, la température des classes se situait entre 28 et 30 degrés. Il apparait donc nécessaire de prendre des mesures pour diminuer ce problème l'été prochain.
Les premières conclusions montrent que les bâtiments sont bien isolés et que les améliorations viendront d'ailleurs.
Plusieurs structures ont été consultées (DDT, CAUE, EDF). Il semble que deux axes se dégagent : Dispositif de rafraichissement à l'intérieur et renaturation des cours pour l'extérieur.
Pour l'intérieur, les rafraichisseurs et brasseurs d'air ne paraissent pas offrir les baisses de température significatives attendues. Un devis de climatisation, intégrant plusieurs options, a été demandé à titre d'information.
Pour l'extérieur, une première réunion avec le CAUE a eu lieu. Bien qu'intéressante, la démarche est trop longue. Nous pourrions la conserver pour l'école maternelle et établir une proposition nous-même le plan de renaturation de la cour de l'école élémentaire en intégrant les différentes remarques émises par les enseignants et les représentants de parents d'élèves. Un aménagement validé par le Conseil Municipal pourrait être proposé au CAUE pour avis.

Maison de Santé :
Plusieurs professionnels de santé se sont réunis le 6 octobre pour prendre connaissance du projet du Docteur Jean-Luc GRILLON « Je bouge ma santé avec le DSSP » (Dossier Sport Santé Personnalisé).
Ce dispositif s'organise autour d'une phase diagnostic et se décline en 4 stades :

- Repérer (professionnels de santé, aidants, usager)
- Accompagner (éducation thérapeutique ou non du patient)
- Remettre en mouvement (personnes sédentaires ou physiquement inactives)
- Ancrer la pratique (éducateur sportif)

D'ores et déjà, Justine WEIN (Podologue, pédicure) s'installe au Relais dés le 1er novembre avant d'intégrer la future Maison de Santé.
L'appel d'offre pour rechercher l'architecte du projet est en cours.

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2025/2026
Frais d'Ecolage-Cantine-Activité Périscolaires

Le Maire explique au Conseil municipal l'historique de la politique enfance/Jeunesse menée à Arc en Barrois depuis 1998. Il précise qu'il s'agit d'un vrai engagement moral, pédagogique et financier en faveur des jeunes. Il précise que les communes extérieures participent aux frais et s'engagent dans ce sens par convention.

Délibération n° : D202639

Objet de la délibération
Frais d'Ecolage Périscolaire Cantine Participation des

Le Maire indique qu'il a rencontré ses homologues des communes adhérentes à la convention régissant la participation aux diverses activités touchant les enfants scolarisés à Arc en Barrois, afin de présenter les bilans 2025/2026 relatifs aux frais d'écolage, à l'accueil périscolaire matinal, la cantine scolaire et le forfait périscolaire annuel. Il précise que ses collègues ont validé les propositions faites.

Communes
2025/2026

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Il soumet donc au Conseil Municipal l'approbation des participations financières suivantes en précisant que ces tarifs sont applicables à toutes les communes extérieures qu'elles aient conventionné ou pas.

- Frais d'écolage : Maternelle 1 500 €
  Élémentaire 500 €
- Périscolaire matinal : 1.82 € par enfant et par séance.
- Cantine scolaire : 7.78 € par repas
- Périscolaire après-midi/mercredi AM : 300 € par enfant et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les participations communales proposées par le Maire,
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents.

PERSONNEL

Suite au départ en retraite de Mme Christine WAGNER, le temps de travail du poste de Mme Corinne DIR est augmenté.

Délibération n° : D202640

Objet de la délibération
Création et fermeture de poste
Adjoint d'animation principal

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Vu l'avis favorable du CST au 1er octobre 2026,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/01/2024

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint d'Animation principal de 1ère Classe, à 35h/sem en raison d'une réorganisation de service.

Il est donc nécessaire de supprimer l'emploi actuel d'Adjoint d'Animation principal de 1ère Classe à 26h/sem.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ;
- D'allouer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget principal chapitre 012.

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de M Guillaume SMUTY (Services Techniques) et du détachement pour un an, à l'IFSI, de Mme Hélène MAIRET (Directrice de la Médiathèque), remplacée par Mme Aurore BOESCH. Il précise de l'arrêt de maladie de Mme Linda LEGROS (Secrétaire Générale) est prolongé jusqu'au 15 octobre.

CONVENTION NATRAN

Délibération n° : D202641

Objet de la délibération
Convention NATRAN

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le projet de convention à intervenir avec NATRAN (anciennement GRTgaz] ayant pour objet la mise en place de mesures environnementales au long des canalisations d'acheminement de gaz naturel sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à titre rétroactif :

- D'approuver les termes du projet de convention joint en annexe ;
- De valider la signature du Maire en date du 12 février 2025.

ONF-ETAT D'ASSIETTE 2027

Délibération n° : D202642

Objet de la délibération
Inscription à l'Etat d'Assiette
Destination
des coupes d'Affouages 2027

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;
Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;
Considérant :
☐ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 18/06/2026. Pour l'exercice 2027, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. **D'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 pour lesquelles l'ONF procédera comme suit :**

UG	Program.	Proposer	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés (ha)	V Total (m^3)
38	Ajouté	2026	Passage en coupe irrégulier	IRR	9	150
39	Ajouté	2026	Passage en coupe irrégulier	IRR	9.36	150

2. **De valider les orientations de mise en marché :**

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois sur pied	
		Vente simple	Délivrance
P.38-39	Bois d'œuvre feuillus	X	
P.38-39	Bois d'industrie et houppiers feuillus		X

- De fixer les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2027,
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2027,

- D'interdire la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;
- De transmettre cette délibération à l'ONF ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents

QUESTIONS DIVERSES

➢ DIA

Pour information, le Maire fait part des DIA suivantes :
Valérie et Frédéric GOUJAT // Hubert BOISSELIER
Ryan LOUX // Florian LEPILEUR Lucie PERRIN

➢ SUBVENTIONS 2026

Délibération n° : D202643

Objet de la délibération
Subventions 2026
La Vie devant Soi
Ecoles
Ligue contre le Cancer

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes à :

- La Vie Devant Soi : 250 €
- La Ligue cantonale contre le Cancer : 500 €
- Ecole élémentaire :
  3 630 € (déplacements et animations pédagogiques 2025/2026)
  1 070 € (Spectacle de fin d'année et livres cadeaux)

INFORMATIONS

➢ Dispositif « Argent de Poche »

« Argent de poche » est un dispositif local qui permet à des jeunes de 14 à 17 ans d'effectuer, pendant les vacances scolaires, de petites missions utiles à leur commune et de recevoir en échange une indemnité. Il est soutenu par les CAF, qui peut accompagner financièrement les collectivités participantes. Ce n'est pas une aide versée aux familles : il faut qu'une mairie propose le dispositif. Les missions sont ponctuelles, encadrées et doivent avoir un intérêt collectif et pédagogique. Le montant varie selon les collectivités : 15 € pour une demi-journée (3 heures) est une somme couramment annoncée, dans la limite de 33 jours par année civile. L'Etat et la CAF versent à la commune une participation proportionnelle.
Ce projet doit être affiné, mais le Conseil Municipal se prononce favorablement à la mise en place de ce dispositif.

➢ Taxe sur les logements vacants

La THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants) est supprimée et remplacée par la TVLH (Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation), elle était instituée sur la commune d'Arc en Barrois. Pour mettre

en place la nouvelle TVLH, il aurait fallu en voter le principe par délibération avant le 01/10/2026. Le sujet sera réétudié en 2027.

- **Projet VALECO**

Le groupe VALECO informe la Commune de sa décision d'abandonner le projet agri photovoltaïque des Mouillerots en raison de contraintes liées à la défense incendie, et des problèmes posés par la connexion ENEDIS.

- **Solidarité Eau Potable**

Depuis le 29 septembre, la commune fournit de l'eau potable au Syndicat des Eaux desservant les communes de Cour l'Evêque-Coupray-Montribourg-Créancey ainsi que les fermes isolées avoisinantes, en raison de l'assèchement du pompage. L'eau est récupérée au niveau d'une bouche incendie au lotissement Saint Jacques afin de pas occasionner trop de problèmes d'approvisionnement et de pression dans le village. Du 29/09 au 12/10 = 840 m^3 (soit 28 citernes) *Information du Syndicat*

INTERVENTIONS DIVERSES

- Daniel ANDREOTTI s'interroge concertant le projet de foret sanctuaire.
  ➔ Le Maire répond que l'association « AssoCielons-Nous » est à l'origine de cette proposition et qu'avec ses collègues maires, il suivra ce programme avec attention.

- Corinne WIBAUT s'inquiète du devenir de la boulangerie.
  ➔ Le Maire répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet et que le dossier est traité par le mandataire judiciaire.

La séance est clôturée à 00h30.

°°°

Conseil Municipal du 13 octobre 2026

Monsieur	FRÉQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	1er Adjoint	
Madame	GELLIOT	Viviane	2ème Adjointe	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3ème Adjoint	
Madame	WIBAUT	Corinne	Conseillère	
Mme	RENAUDIN	Corinne	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	THOMAS	Marie-Laure	Conseillère	
Madame	MARTIN	Carole	Conseillère	
Monsieur	RENAUDIN	Alain	Conseiller	
Madame	VOISIN	Fanny	Conseillère	
Monsieur	DELVAL	Julien	Conseiller	
Monsieur	MENEU	Julien	Conseiller	
Monsieur	RAILLARD	Maxence	Conseiller	
Madame	KIMS	Mathilde	Conseillère	Excusée